

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4076

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc Sergent Blandan - Aménagement - Etudes préalables - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est en train d'acquérir la caserne Sergent Blandan à Lyon 7°, auprès du ministère de la défense.

Ce tènement de 17 hectares à la topographie complexe est en partie bâti, avec une cinquantaine de bâtiments, de taille, état et intérêts architecturaux divers.

La vocation de ce site est inscrite au plan local de l'urbanisme (PLU) comme un parc urbain.

Le programme d'aménagement de ce tènement doit aujourd'hui être étudié et défini, préalablement à la conception de ce futur parc.

Les études programmatiques de ce projet seraient engagées dans le cadre du présent mandat, afin de permettre une réalisation au prochain mandat.

Afin de définir les données, exigences, contraintes et objectifs de l'aménagement, des études préalables doivent être engagées.

La première autorisation de programme qu'il est nécessaire d'individualiser aujourd'hui, s'élève à 200 000 € TTC et correspond aux études préalables de type :

- relevés topographiques du site,
- études préalables (analyse environnementale et urbaine, étude architecturale, etc.),
- études de programme.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 mars 2007 et du Bureau le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalables du parc Sergent Blandan à Lyon 7° pour un coût prévisionnel de 200 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée sur l'opération 1387 est complétée pour un montant de 200 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 70 000 € en 2007
- 130 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,